

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du 3 avril 2017 à 20 h 30

Par suite d'une convocation en date du 29 mars 2017, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 3 avril 2017 à 20h30.

Étaient présents :

BOISHY Martine	BOUDRY Marc	CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joëlle	GAOUYAT Claude			
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia	JEHAN Gabriel	LANGLOIS Patrice	LEBOISNE Sébastien
LELIEVRE Aline	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe	PARIS Jean-Claude	PARIS Solange
PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande		

Pouvoirs

GUERIN Ludovic à GUERIN Maryline

Absents excusés (2)

GAUCHER Antoine, VAUFLEURY Gilles

GRASMENIL Éric, POIRIER Marcel

Secrétaire de séance : BOUDRY Marc

Points en plus : acceptés à l'unanimité des membres présents : Néant

1) Approbation du compte-rendu du 6 mars 2017 (reporté après budgets et départ du trésorier)

- Madame PARIS Solange revient sur le nombre de place de l'ossuaire du cimetière de Buais. La commission avait proposé la solution à 84 places, et non pas 108. Messieurs COURTEILLE et LEMOUSSU lui précisent que la valeur retenue est une budgétisation faite au maxima.
- Monsieur DESLOGES demande des renseignements sur l'entreprise Mongodin qui a été choisi suite à l'appel d'offre de février dernier. Réponse de Monsieur COURTEILLE : l'entreprise a changé de propriétaire et reste en activité avec le même nom de société.

Suite à ces demandes de précision le compte rendu de la réunion du 13 février 2017 est approuvé.

2) Vote des comptes administratifs et de gestion 2016 (annexe 1)

En présence de Monsieur CHARLES Louis, trésorier principal du centre des finances de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Monsieur COURTEILLE fait lecture des résultats comptables (Commune, Assainissement et Lotissement des Camélias) de l'année 2016.

Le Maire informe qu'il y a lieu de faire une avance remboursable au budget assainissement de la somme de 47000 euros afin de permettre les paiements du fonctionnement et l'investissement ; cette avance sera remboursée dès réception des paiements par les abonnés au réseau.

Le maire s'est retiré pour la délibération.

Mr LEBOISNE procède au vote des trois budgets ; ils sont approuvés à l'unanimité.

3) Vote des taux d'imposition 2017

Les taux sont calculés en fonction de la neutralité fiscale de la Communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel-Normandie (C.A.M.S.M.N.) adoptée lors du précédent conseil.

Les taux seront en concordance avec ceux liés à la neutralité fiscale qui permet de bloquer la recette et évite l'incidence sur la feuille d'impôt des administrés :

- Taxe foncière sur le bâti : 20.28 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 18.45 %
- Taxe d'habitation : 7,84 %

4) Vote des budgets primitifs 2017

Présentation de la Balance Générale de la Commune de Buais-les-Monts par Monsieur Charles. La gestion est saine et économe, Monsieur CHARLES nous présente son analyse sur les 3 dernières années qui démontre un fonds de roulement croissant.

Le budget primitif est indispensable pour nous permettre le paiement de nos fournisseurs. Lecture du montant attribué à chaque chapitre comptable par Monsieur COURTEILLE et l'ensemble est approuvé par le conseil à l'unanimité.

Départ de Monsieur CHARLES.

5) Reconduction du contrat Michèle Michalet

Le contrat de Madame MICHALET Michèle prend fin le 10 juin 2017. La reconduction de son contrat de 16 heures par semaine est délibérée et il est décidé d'un CDI du même nombre d'heures à compter du 11 juin 2017 avec des formations à prévoir.

6) Vote de la répartition de l'étude de faisabilité sur le projet assainissement du « Bois Léger » : délibération.

Il est envisagé un système d'assainissement collectif au « Bois Léger ». Compte tenu de la situation géographique, il semble opportun de concevoir un système desservant les communes de Lapenty et de Buais-les-Monts. Le nombre de raccordement serait à peu près identique sur les deux communes il semble équitable d'étudier la faisabilité de ce projet en répartissant le montant des frais de cette étude sur les 2 communes (Buais-les-Monts et Lapenty).

La commune de Buais-les-Monts accepte de participer financièrement à l'étude de faisabilité d'un système d'assainissement collectif devant desservir les communes de Lapenty et Buais-les-Monts au lieu dit "Le Bois Léger", à hauteur de 50%. Cette participation implique d'être associé intégralement à cette étude et à tout ce qui s'y rapporte : réunions, concertations, choix, décisions, courriers, etc., c'est à dire dans le cadre d'un copilotage des deux communes de ce projet.

Les frais seraient d'environ 5.000,00 euros : 2 500 euros par commune

Délibération :

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTÉ la prise en charge de la moitié des frais liés à cette étude dans les conditions sus-citées et

DONNE pouvoir au maire pour signer tous les documents se rapportant à cette étude.

7) Planning des élections présidentielles pour les 2 bureaux

Les élections auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017, il y aura deux bureaux de vote ouverts de 8h à 19h : Buais et Saint Symphorien des Monts.

La rotation pour Buais est de toutes les 2h45mn : 8h-10h45, 10h45-13h30, 13h30-16h15, 16h15-19h. Les élus de Saint Symphorien des Monts se réunissent le 12 avril 2017 à 20h30 pour s'organiser.

8) Questions diverses

- Il y a nécessité de transférer des fonds de la commune vers l'assainissement comme expliqué précédemment (au paragraphe 2) pour une avance de trésorerie.

Il faut prévoir le paiement d'un certain nombre de factures en souffrance, la somme est évaluée à 47.000,00 euros.

Délibération :

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le transfert de la commune vers l'assainissement de la somme de 47.000,00€ (quarante-sept mille euros).
- DONNE pouvoir au maire pour ce faire.

- Commission de révision des listes électorales :

Précédemment nous avons élu des délégués de révision des listes électorales, or le choix des délégués ne nous appartient pas. Nous devons présenter une liste de deux fois trois noms et Le Monsieur le Sous-Préfet choisira dans chaque liste un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chaque bureau.

Les noms proposés sont les suivants :

Liste 1 : Madame ROUPENEL Rolande, Messieurs BOUDRY Marc et LEBOISNE Sébastien.

Liste 2 : Madame GUERIN Maryline, Messieurs COURTEILLE Éric et LEMOUSSU Joël.

Concernant les délégués auprès du tribunal, nous devront prendre contact avec le tribunal de Grande Instance de Coutances qui a la compétence territoriale.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2017-08.

- Monsieur DESLOGES Gilbert attire l'attention de tous et informe sur les dernières polémiques autour des compteurs d'électricité installés par ENEDIS : les compteurs LINKY. Monsieur DESLOGES Gilbert précise que les compteurs électriques sont la propriété de la commune.
Ces nouveaux compteurs LINKY arrivent sur notre secteur, affaire à suivre.
- Le relais pédestre aura lieu le 25 juin 2017 et débutera à 8h30 l'horaire étant avancé d'un quart d'heure.

Fin de la réunion à 23 heures 20.